

BV 823

C6

v.2



FONDO C. ATERIO  
VALVERDE Y TELLEZ

# HISTOIRE

DOGMATIQUE, LITURGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU

## SACREMENT DE L'EUCARISTIE

LIVRE XV

rites, cérémonies et coutumes  
de l'administration de l'Eucharistie

Nous diviserons ce LIVRE en sept chapitres : 1° des lieux de l'administration de l'Eucharistie; 2° de la préparation immédiate à la communion; 3° rites, cérémonies et coutumes qui précèdent ou précédaient jadis la réception de l'Eucharistie; 4° rites, cérémonies et coutumes qui accompagnent ou accompagnaient jadis la réception de l'Eucharistie; 5° rites, cérémonies et coutumes qui suivent ou suivent jadis la réception de l'Eucharistie; 6° des rites spéciaux motivés par la condition du ministre ou par celle des communiants; 7° des rites des sectes protestantes.

T. II.

007444

## CHAPITRE PREMIER

### Des lieux de l'administration de l'Eucharistie

---

#### ARTICLE I

##### Des lieux ordinaires et extraordinaires de communion

Aujourd'hui l'Eucharistie peut être distribuée dans toutes les églises et dans les oratoires publics. Il faut une licence expresse de l'Ordinaire pour les oratoires privés (1). En Occident, la réception de la communion dans la maison des fidèles n'est plus maintenant d'usage que pour les malades et les personnes qui sont hors d'état de se rendre à l'église. Sur ce point de discipline, nous avons à signaler les coutumes différentes du passé et les exceptions des temps modernes.

Dans les temps apostoliques, une pièce d'une maison chrétienne était métamorphosée en oratoire pour la célébration des saints Mystères et la fraction du pain. A Rome, durant les persécutions, la communion était distribuée dans les catacombes. Pendant les cinq premiers siècles, et même plus tard en certaines contrées, beaucoup de fidèles emportaient l'Eucharistie dans leur domicile et s'en communiaient eux-mêmes. On offrait parfois le Saint-Sacrifice dans les maisons particulières, surtout quand il y avait un malade désireux de recevoir le saint Viatique. Les fidèles, comme nous l'avons vu, emportaient du pain consacré dans leurs lointains voyages, surtout dans les traversées maritimes, pour s'en nourrir en temps opportun.

Une ancienne prescription du droit canon défend de célébrer les saints Mystères sur les tombeaux et d'y distribuer la sainte communion. Il s'agit ici non pas des tombeaux de martyrs abrités par une église, mais des tombeaux situés en pleine campagne. On voulait par là ne point paraître favoriser la coutume qu'avaient les Païens d'offrir, sur les sépulcres, des sacrifices aux dieux et des aliments aux mânes des morts.

(1) Bened. XIV, *De Sacr.*, l. III, c. xviii.



Quand le pape saint Marcel célèbre la messe dans la demeure de Lucine, saint Ambroise dans une maison du Transtévère à Rome, saint Grégoire de Nazianze dans une chapelle domestique, etc., il nous paraît difficile de déterminer si c'était là des messes privées où le prêtre seul communiait.

Le deuxième concile de Carthage condamna l'abus par lequel certains prêtres, sans demander l'autorisation de l'évêque, célébraient les saints Mystères dans des maisons privées. Le concile de Laodicée défendit de les accomplir ailleurs que dans les églises, les chapelles ou oratoires. Saint Isaac le Grand, au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, blâme les prêtres d'Antioche qui en agissaient autrement (1). L'empereur Justinien fit passer cette obligation ecclésiastique dans la loi civile (2).

On trouve dans l'ancien Sacramentaire gallican une messe intitulée : *Missa in domo cujuslibet* : c'est que les évêques, en certains cas, permettaient de dire la messe dans des oratoires privés et même dans des maisons particulières. Ainsi, le <sup>v</sup><sup>e</sup> concile de Paris (829) autorise les prêtres en voyage à célébrer dans les maisons, sur un autel portatif, quand l'église est éloignée, afin que les fidèles ne soient pas privés de l'audition de la messe et de la participation à la communion. Un certain nombre de prêtres étaient enclins à juger par eux-mêmes de l'opportunité des exceptions, et les conciles furent obligés de rappeler la rigueur de la règle et de s'en réserver l'interprétation (3).

Depuis la deuxième partie du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, les réguliers ont obtenu la faculté d'administrer librement, dans leurs églises, la communion aux séculiers ; mais dans les indults accordés à ce sujet, les papes Nicolas V, Sixte IV, Jules II et Léon X exceptèrent constamment le jour de Pâques. Contrairement à l'avis de beaucoup de théologiens, la Sacrée Congrégation du Concile a toujours déclaré que cette exception comprenait aussi le cas où l'on voudrait communier par pure dévotion, sans faire ses Pâques.

Le pape saint Pie V, ayant appris qu'on refusait l'assistance d'un prêtre à l'infortunée Marie-Stuart, lui permit de se communier elle-même dans sa prison, au moyen des hosties consacrées que ses amis lui faisaient secrètement parvenir.

Au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, des personnes bien portantes ou très peu malades se

(1) Assémani, t. I, p. 218.

(2) *Novel. LVII.*

(3) Conciles de Paris (829), de Constantinople (861), de Metz (888) ; synode de Nîmes (1284).

faisaient apporter la communion chez elles et la recevaient dans leur lit. Un décret d'Innocent XI condamna la conduite des prêtres qui avaient cette coupable complaisance.

Pendant la Révolution française, les fidèles communieraient partout où un prêtre pouvait dire la messe en cachette, dans une maison, dans un château, dans une grange, dans un bois, et jusque sur la mer. Des pécheurs bretons s'embarquaient la nuit avec un prêtre déguisé ; on dressait un autel sur la barque, le prêtre disait la messe, et les marins y communiaient.

Un prêtre catholique put être introduit dans le cachot de Marie-Antoinette, y dire la messe et donner une dernière communion à l'infortunée reine qui allait bientôt monter sur l'échafaud.

En 1871, sous le règne de la Commune, de pieuses mains firent parvenir, le 15 mai, dans de petits vases à double fond, des hosties consacrées, aux otages de la prison Mazas ; les PP. Olivaint, Du Coudray, Clerc, Caubert, de Bengy, etc., ainsi que M<sup>sr</sup> Darbois, purent, au fond de leur cœur, jouir d'un dernier jour de fête. Quand le P. Clerc, le 24 mai, se rendit au lieu du supplice, on le vit ouvrir sa soutane et y prendre le Viatique suspendu sur son cœur, dans un sachet.

Aujourd'hui encore, dans les contrées persécutrices, les Chrétiens et les missionnaires sont heureux de pouvoir communier dans leur prison. L'un d'eux, confesseur de la foi en Cochinchine, racontait ainsi au P. Huguët (1) la joie qu'il éprouva, après vingt-trois mois de tortures et de privations, en recevant dans sa prison le corps de Jésus-Christ : « Nous avons été honorés d'une visite infiniment plus précieuse que celle de toutes les grandeurs du monde. Jésus-Christ lui-même a daigné abaisser sa Majesté suprême jusqu'à pénétrer dans nos cachots, pour nourrir du pain des forts ceux qui ont combattu pour sa cause. La veille de ce beau jour, nous avons entendu les confessions de nos fervents compagnons de captivité, et, le lendemain, dès l'aurore, un prêtre indigène, à qui nous avions manifesté nos désirs, est venu sous prétexte de voir quelque connaissance, mettre le comble à nos vœux. Recevoir le corps de Jésus-Christ, c'est toujours un bonheur pour les âmes qui ont la foi ; mais communier, quand on s'est vu éloigné de l'autel pendant si longtemps, communier avec un collier de fer et une lourde chaîne qu'on porte pour Jésus-Christ même, communier dans

(1) *Dévotion à la Sainte Euchar.*, 3<sup>e</sup> édit., p. 305.



un cachot sous le poids d'une sentence de mort, communier sous les yeux des persécuteurs, à leur insu et contre leur défense, c'est un bonheur qu'il ne m'est pas possible d'exprimer. »

En Orient, l'usage de communier à domicile et d'emporter l'Eucharistie en voyage s'est conservé jusqu'à nos jours en diverses contrées. On porte encore parfois la communion aux pâtres et autres gens de la campagne qui, en raison de leurs occupations ou de leur éloignement, ne peuvent assister à la messe.

---

ARTICLE II

**Des endroits de l'église affectés à la communion des fidèles**

Le concile de Laodicée permit aux seuls ministres de l'autel de communier dans le sanctuaire. Il n'était fait d'exception que pour les empereurs.

Pendant les premiers siècles, surtout en Italie et en Afrique, les fidèles restaient à leur place; le célébrant portait à chacun l'espèce du pain, et les diacres celle du vin. Plus tard, à Rome, les laïques communiaient debout, hors de la balustrade qui séparait le chœur d'avec la nef; le célébrant consommait la sainte Eucharistie au milieu de l'autel, les prêtres autour, les diacres derrière l'autel, les sous-diacres et les clercs à l'entrée du sanctuaire ou dans le chœur.

Il en était de même dans la plupart des églises d'Afrique, mais les néophytes qui venaient d'être baptisés avaient le privilège de communier à l'autel. Les Égyptiens laissaient aux laïques l'entrée libre du sanctuaire.

Le concile de Brague (563) et celui de Tolède (633) nous apprennent qu'en Espagne le célébrant et les assistants communiaient devant l'autel, le reste du clergé dans l'intérieur du chœur, et le peuple hors des cancels. En France, au contraire, comme nous le voyons par le quatrième concile de Tours (567), hommes et femmes communiaient à l'autel.

Chez les Orientaux, l'antique discipline se perpétue. Le célébrant seul se communique à l'autel, les autres prêtres autour de l'autel, le diacre derrière, les sous-diacres à l'entrée du chœur et les fidèles en dehors, près de la porte royale de l'iconostase.

Le quatrième concile de Milan veut que les ecclésiastiques communient sur les marches de l'autel et les laïques à la balustrade. Saint Charles Borromée recommande que, dans les grandes paroisses, il y ait un autel pour la communion des hommes et un autre pour celle des femmes.

De nos jours, la communion peut être donnée dans les églises, à tout autel où se trouve la réserve eucharistique, ou bien sur lequel le célébrant vient de consacrer des hosties. Ici, les communicants restent en dehors du chœur, là, en dehors du sanctuaire; ailleurs, ils s'agenouillent sur la marche même de l'autel. En un mot, il y a des habitudes locales différentes, mais non point des règles précises comme celles que nous avons mentionnées dans le passé.

La Sacrée Congrégation des Rites a plusieurs fois défendu, à moins qu'il n'y ait nécessité, de donner la communion, soit pendant la messe, soit hors de la messe, à un autel où le Saint-Sacrement est exposé (1).

On sait que les religieuses cloîtrées reçoivent la communion par une petite porte pratiquée dans la grille qui sépare leur chœur du sanctuaire.

---

(1) 12 nov. 1831; 16 mars 1833.



## CHAPITRE II

## De la préparation immédiate à la communion

Dans le livre VIII, nous avons parlé de la préparation éloignée des fidèles à la sainte communion ; ici, il ne s'agit que de la préparation immédiate, formulée par la liturgie, c'est-à-dire de la cinquième partie de la messe.

## ARTICLE I

Des prières liturgiques depuis le *Pater* jusqu'à la fraction du pain

Cette préparation liturgique commence par l'oraison dominicale que le prêtre récite à haute voix, que tous les assistants chantaient jadis dans les Gaules, ce qui se fait encore en Orient. C'est par la récitation de cette sublime prière que les Catéchumènes se disposaient à recevoir les trois sacrements de l'initiation chrétienne. On la trouve, comme préparation à la communion, dans toutes les liturgies, excepté dans celle des Constitutions apostoliques.

Dans les Églises de Gaule et d'Espagne, l'évêque, après le *Pater*, donnait la bénédiction au peuple. En Afrique, c'était immédiatement avant que l'évêque imposât les mains aux fidèles pour la rémission de leurs péchés (1). Ce n'était point une absolution sacramentelle, mais une prière par laquelle le pontife intercédait auprès de Dieu, pour qu'il purifiât de leurs imperfections ceux qui allaient bientôt approcher de la Table-Sainte.

Dans l'Église grecque, on appelle *προάφθερισ* cette supplication adressée à Dieu pour qu'il sanctifie les corps et les âmes des fidèles, en les rendant dignes de recevoir la communion.

(1) Optat. Milev., *L. II cont. Parm.*

## ARTICLE II

## De la fraction du pain

Après avoir dit l'oraison *Libera nos*, où il demande à Dieu la délivrance de tous les maux, le célébrant prend l'hostie, l'élève sur le calice, la rompt en deux parties égales, met l'une de ces parties sur la patène, rompt une parcelle de l'autre moitié et la laisse tomber dans le calice, en disant : « Que ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ deviennent pour nous qui les recevons, la source de la vie éternelle. »

A Rome, pour aider à la fraction de l'hostie, le moule, au moyen d'une double rainure pratiquée sur la palette opposée à la gravure, trace, au revers du pain d'autel, deux lignes en relief, l'une droite, l'autre oblique, qui aident à la rompre plus facilement. En France et ailleurs, le prêtre, en préparant le calice à la sacristie, pose l'hostie sur la pale et y trace une double ligne avec la patène. Cet usage, qui nous paraît très moderne, n'est point prohibé par la rubrique, mais nous devons faire remarquer que ni la pale, ni la patène ne sont faites pour cette destination.

La fraction de l'hostie avait lieu avant l'oraison dominicale, dans les Rites ambrosien, mozarabe et gallican. Il en était de même dans l'Église romaine, avant saint Grégoire le Grand.

La fraction du pain, actuellement toute symbolique, a remplacé la fraction d'un pain entier en particules, ce qui était de toute nécessité, alors que l'on ne confectionnait pas encore de petites hosties pour la communion des fidèles. Originellement, l'une des grandes parties du pain rompu servait à la communion du prêtre, de ses ministres et des fidèles présents ; l'autre fragment était destiné aux absents et au Viatique des malades. Parfois, l'évêque célébrant en envoyait une part aux prêtres de sa juridiction, pour qu'ils la missent dans le calice qu'ils devaient consacrer, ou bien encore ils en réservaient une portion pour la messe du lendemain. Dans les deux cas, c'était une affirmation de l'unité des Sacrifices qui se succédaient.

Au XI<sup>e</sup> siècle, Jean de Bayeux, évêque d'Avranches, fait remarquer qu'on divisait l'hostie en trois parties, que la première se mettait dans le calice, que la seconde servait à la communion du prêtre, du diacre



et du sous-diacre, que la troisième demeurait sur la patène jusqu'à la fin de la messe et qu'on la gardait pour communier les malades. Quand on réserva de petites hosties pour le saint Viatique, les trois parts de la grande hostie furent destinées, l'une au calice, l'autre au célébrant, la troisième au diacre et au sous-diacre. Au XII<sup>e</sup> siècle encore, les laïques prenaient parfois part à la grande hostie. Pascal II, après avoir conclu un traité avec l'empereur Henri V, célébra la messe et partagea l'hostie avec ce souverain, en lui disant : « De même que ce corps vivifiant de Jésus-Christ a été divisé, qu'ainsi celui-là soit séparé de son royaume qui entreprendrait de violer notre accord (1). »

A la messe papale, le Souverain-Pontife prend pour lui la moitié de l'hostie qu'il a consacrée, et rompt l'autre moitié en deux parties, pour communier le diacre et le sous-diacre qui l'ont assisté à l'autel. A la messe du sacre des évêques, les trois parts de l'hostie sont pour le calice, pour le consécrateur et pour l'évêque consacré.

Les écrivains sacrés et les liturgistes ont toujours attaché des significations mystiques, même aux rites dont l'origine peut s'expliquer d'une manière toute naturelle. Ainsi trouve-t-on, au moyen âge, un grand nombre d'explications mystiques de la fraction du pain et de sa triple division. La fraction du pain, a-t-on dit, se fait pour imiter Jésus-Christ qui, dans la Cène, rompit le pain qu'il allait distribuer à ses disciples; pour représenter la mort du Sauveur, c'est-à-dire la séparation de son âme et de son corps; pour signifier que le pain n'est pas seulement destiné au célébrant, mais encore à tous les fidèles. « Le prêtre rompt l'hostie, dit Innocent III (2), parce que c'est à la fraction du pain que nous devons reconnaître le Seigneur, comme le reconnurent les deux disciples à qui Jésus apparut, le jour même de la Résurrection, sur le chemin d'Emmaüs. Le mélange des deux espèces du pain et du vin figure l'union du corps et de l'âme qui, au moment de la Résurrection, furent de nouveau réunis. »

Pourquoi une triple division? Les réponses du moyen âge sont encore ici plus nombreuses et plus variées :

C'est pour représenter les trois personnes de la Sainte-Trinité;

C'est pour figurer le sang, la chair et l'âme du Sauveur, lesquels furent divisés lorsqu'il mourut sur la croix;

(1) *Chron. Mont. Cassin.*, l. IV.

(2) *De sacr. myst. alt.*, l. VI, c. II.

C'est en l'honneur des trois grands mystères : la Passion, la Résurrection et l'Ascension;

Ce sont les trois états de Jésus-Christ sur la terre, dans le tombeau et dans ciel;

C'est la répartition des grâces qui, comme un triple fleuve, vont glorifier l'Église triomphante, fortifier l'Église militante et soulager l'Église souffrante, pensée que les scolastiques ont exprimée dans le distique suivant :

*Hostia dividitur in tres partes : tincta beatos  
Plene, sicca notat vivos, servata sepultos (1);*

C'est le corps mystique de l'Église composé de trois ordres, le clergé, les vierges, les personnes mariées.

Le Micrologue dit que le célébrant rompt l'hostie du côté droit (celui de l'Évangile), pour faire mémoire du coup de lance porté au côté droit du Sauveur.

Le mélange d'une particule de l'hostie avec le vin consacré s'explique historiquement par deux usages dont nous avons parlé précédemment (2). Le prêtre mettait dans le calice la portion d'Eucharistie qu'il avait réservée de la messe précédente, ou bien celle que lui avait envoyée l'évêque en signe de communion : c'était une attestation de l'unité et de la continuité du Saint-Sacrifice. Le P. Le Brun signale encore une autre raison toute naturelle. ; « C'est que, dit-il (3), les hosties étant autrefois plus épaisses qu'elles ne le sont à présent, cette parcelle pouvait être durcie et avoir besoin d'être humectée pour la prendre plus facilement. »

Les liturgistes ont attaché diverses significations symboliques à cette immixtion; elle figure, disent-ils, l'unité des deux espèces dans le sacrifice et dans le sacrement de l'Eucharistie; l'union de l'humanité et de la divinité qui s'opéra dans le mystère de l'Incarnation; l'union de Dieu et de l'homme qui se fait dans la réception eucharistique; la réunion du corps et du sang de Jésus-Christ dans le mystère de la Résurrection; l'union de Dieu et de l'homme qui s'accomplira

(1) Voici d'autres vers scolastiques dont le symbolisme est différent :

*Tres partes factæ de Christi corpore signant,  
Prima suam carnem, sanctosque secunda sepultos,  
Tertia viventes : hæc est in sanguine tincta.*

(2) Livre XII, ch. II.

(3) *Expl. des cérém. de la messe*, V<sup>e</sup> part., art. 5.



dans le Ciel, quand les saints seront consommés dans la paix et l'unité de Dieu.

Raban Maur constate trois manières différentes dont on faisait le mélange du pain et du vin consacrés. En Italie, on mettait une partie de l'hostie dans le calice, avant de dire *Pax Domini*; ailleurs, on donnait la paix avant de rompre le pain; mais, à Rome, on disait, comme partout aujourd'hui, le *Pax Domini* en même temps qu'on mettait la particule dans le calice.

Dans les Chartreuses, ce rite s'accomplit sans que le prêtre dise la prière *Hæc commixtio*.

Chez la plupart des Orientaux, il y a trois fractions du pain : l'une, avant qu'il soit consacré, dans la liturgie préparatoire qui s'accomplit sur le petit autel nommé *prothèse*; l'autre, immédiatement avant la consécration, alors que le prêtre, en prononçant le mot *fregit*, partage le pain en trois ou quatre parties; la troisième, avant l'oraison dominicale, ou au moment de la communion du peuple, alors que le prêtre prépare les particules qu'il doit donner, trempées dans le vin, aux fidèles qui sont disposés à communier.

Dans la liturgie préparatoire, le prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux et accompagné du diacre, se rend à la table de la prothèse ou d'oblation. De la main gauche, il prend un des cinq pains qui s'y trouvent; de la main droite, il fait trois signes de croix sur la partie marquée de l'empreinte inscrite dans quatre petits carrés (IHCOC XPICTOC NIKA, Jésus-Christ a vaincu).

IHC	XC
NI	KA

ou

IC	XC
N	K

Il enfonce successivement la sainte lance (αγία λανγή) à droite, à gauche, en haut et en bas, de manière à bien détacher ce carré de croûte qu'on nomme l'*Agneau pascal*. Il l'enlève par un cinquième coup de lance et le place sur la patène, de façon à ce que l'empreinte soit en dessous; il coupe ensuite le pain sacré en forme de croix et le retourne pour que l'empreinte se trouve par-dessus. Ces opérations sont accompagnées de prières, empruntées à la liturgie de saint Jean Chrysostome, et qui rappellent les diverses circonstances de la Passion du Sauveur. Il pose ensuite sur ces oblations l'astérisque, espèce de croix d'argent

ou d'autre métal, composée de deux règles en équerre et terminée par un pied qui les tient élevées sur la patène et empêche que le voile, placé au-dessus, ne touche ces oblat. Le prêtre laisse sur la prothèse le bassin qui contient ces fragments et ne vient les reprendre, ainsi que le calice, qu'avant la consécration. Quant aux restes des pains, ils doivent être distribués, comme eulogies, à ceux qui ne communient pas.

En diverses contrées de l'Orient, le prêtre enlève de l'*Agneau pascal*, avec la sainte lance, une parcelle de croûte, grosse comme une lentille, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, dont il invoque le nom; puis neuf autres parcelles : 1° en l'honneur des prophètes Moïse, Aaron, Élie, Élisée et David; 2° de saint Pierre, de saint Paul et des autres apôtres; 3° des saints Pères et Docteurs saint Basile, saint Grégoire le Théologien, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Cyrille, et de saint Nicolas, évêque de Myre; 4° des martyrs saint Étienne, saint Georges, saint Démétrius, saint Théodore; 5° des ermites saint Antoine, saint Euthyme, saint Sabas, saint Onuphre, saint Arsène et saint Athanase du Mont-Athos; 6° des charitables médecins saint Côme, saint Damien, saint Pantaléon, saint Hermolaüs; 7° de saint Joachim, de sainte Anne et du saint en l'honneur de qui on célèbre la sainte messe; 8° pour la personne qui fait dire la messe; 9° pour les patriarches et les princes chrétiens. Le prêtre enlève de la même croûte autant de parcelles qu'il recommande à Dieu de personnes mortes ou vivantes (1).

Un très petit nombre de Grecs schismatiques ont prétendu que les particules offertes en l'honneur des saints et nommées *meridas* n'étaient point consacrées avec l'oblation principale (2).

La lance dont nous venons de parler est un instrument liturgique dont le manche allongé se termine par une croix. En Occident, le diacre se servait d'une espèce de couteau — *culter eucharisticus* — pour découper dans un pain ce qui devait servir à la consécration; il en est question dans la liturgie de saint Germain.

La fraction préparatoire dont nous venons de parler est complétée, dans l'action du Saint-Sacrifice, par le prêtre qui divise l'*Agneau pascal* en quatre parties. Le fragment qui porte les lettres IHC est destiné au calice, le fragment XC est distribué entre les prêtres et les diacres;



Sainte lance des Orientaux.

(1) Tournefort, voyage du Levant, t. 1, p. 118.

(2) Arcudius, *De Concordia*, p. 175.



les deux autres NI KA sont divisés en autant de particules qu'il en faut pour les communicants.

Chez les Maronites et les Jacobites de Syrie, on compte trois fractions de l'hostie : 1<sup>o</sup> au moment de l'offertoire; 2<sup>o</sup> après la consécration, quand le prêtre divise en deux portions la partie centrale et trempe l'une dans le calice, pour marquer du précieux sang les autres particules; 3<sup>o</sup> avant la communion des fidèles, quand le prêtre divise les grands fragments de l'hostie en petits morceaux qu'il met tremper dans un calice plein de vin consacré, et qui doivent être donnés dans une cuiller aux communicants.

Les Syriens et les Égyptiens ne se servent ni de la lance, ni de l'astérisque.

Dans le rite mozarabe, encore suivi aujourd'hui à Tolède, dans la *capilla muzarabe* de la cathédrale et dans les deux églises de *Santa-Justina* et de *San Marcos*, le prêtre, après avoir divisé l'hostie en deux parties égales, partage la première en quatre et l'autre en cinq. Ces neuf morceaux représentent les neuf principaux mystères de l'histoire de Notre-Seigneur, c'est-à-dire l'Incarnation, la Nativité, l'Épiphanie, la Passion, la Mort, la Résurrection, l'Ascension et le Royaume éternel, mystères qui sont rappelés et célébrés dans celui de l'Eucharistie. Ces neuf fragments sont disposés ainsi sur la patène, les sept premiers en forme de croix, et les deux autres à droite, au pied de la croix :

	CORPORATIO	
MORS	NATIVITAS	RESURRECTIO
	CIRCUMCISIO	
	APPARITIO	GLORIA
	PASSIO	REGNUM

Au vii<sup>e</sup> siècle, le pape Sergius établit que, pendant la fraction de l'hostie, le clergé et le peuple chanteraient l'invocation *Agnus Dei*,

comme préparation à la communion. Cet appel à la miséricorde du Seigneur passa dans la bouche du célébrant, du x<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, et fut assez généralement répété trois fois, comme aujourd'hui.

## ARTICLE III

## Du baiser de paix

Le baiser de paix, que les fidèles se donnaient avant la communion, a son origine dans ces paroles de Jésus-Christ : « Si votre frère est indisposé contre vous, laissez votre offrande devant l'autel et allez auparavant vous réconcilier avec votre frère. » « C'est là, dit saint Augustin (1), un signe de paix par lequel les lèvres montrent ce qui est dans le cœur. De même, en effet, que vos lèvres s'approchent des lèvres de votre frère, ainsi votre cœur doit être uni au sien et ne s'en séparer jamais. »

Quelques historiens ont attribué à tort l'institution de ce rite soit à Innocent I, soit à Léon II, car il en est déjà question dans les écrits de saint Justin, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, de Tertullien, etc.

Le prêtre, en faisant un signe de croix sur le calice avec la particule qu'il va y laisser tomber, prononce ce souhait : *Pax Domini sit semper vobiscum*. Ce fut, pendant les dix premiers siècles, le signal du baiser de paix que devaient se donner les fidèles. Plus tard, une prière spéciale, *Domine Jesu Christe*, fut introduite après l'*Agnus Dei*, pour demander à Jésus-Christ de donner la paix à l'Église, et ce fut généralement à ce moment qu'eut lieu la cérémonie symbolique. En Orient et en Grèce, le baiser de paix se donnait avant ou après l'oblation, mais toujours avant la préface.

Il en fut longtemps de même en Espagne et dans les Gaules. Les conciles d'Aix-la-Chapelle (789) et de Francfort (794) recommandèrent de ne donner la paix qu'après la consécration.

Dans l'origine, le prêtre donnait directement le baiser de paix à tous ceux qui communiaient. Saint Jérôme (2) fait allusion à cet usage en

(1) *Serm. CCXXVII, ad infantés de sacramentis.*

(2) *Epist. LXII.*



disant de Jean de Jérusalem, que son baiser aux communicants ressemblait à celui de Judas. Plus tard, le célébrant n'embrassa plus que le diacre ; celui-ci donnait le baiser au sous-diacre qui le transmettait aux prêtres, aux clercs et aux fidèles qui s'embrassaient, les hommes entre eux, les femmes entre elles.

En diverses églises, surtout au xvi<sup>e</sup> siècle, le prêtre, après avoir dit *Pax tecum*, ajoutait : « Ayez le lien de la paix et de la charité, pour être en état d'approcher des saints Mystères. » Cela se disait encore au xviii<sup>e</sup> siècle à Sens, à Auxerre, à Laon, chez les Carmes et les Dominicains (1).

Il est à remarquer que le célébrant, avant de donner la paix au clergé et aux fidèles, la puise à sa véritable source, en embrassant l'autel. Au moyen-âge, selon les lieux, il baisait tantôt l'hostie elle-même (2), tantôt la pierre sacrée, tantôt le pied du calice, quelquefois le calice et le corporal, ou bien encore, soit le missel, soit la patène.

Le baiser liturgique était un signe de charité et aussi de pardon ; mais ce pardon, en diverses églises, se demandait et s'accordait d'une manière plus explicite. Dans la liturgie de saint Chrysostome, le diacre, se disposant à la communion, baise la main du prêtre en lui demandant pardon. Les fidèles qui doivent communier, se tournent successivement vers le Couchant, le Midi et le Nord, disant aux assistants : « Pardonnez-nous, mes frères, car nous avons péché en actions et en paroles. » Et les assistants répondent : « Dieu vous pardonne, mes frères ! » On retrouve quelques traces de cet usage chez les Latins, car les *Coutumes de Cluny*, rédigées au xi<sup>e</sup> siècle (3), témoignent que les religieux demandaient tous pardon avant de communier et qu'ils baisaient en même temps la main de l'officiant.

Aujourd'hui encore, chez les Maronites, ceux qui doivent communier se donnent le baiser de paix, et chacun d'eux, se tournant du côté du peuple, dit : « Pardonnez-moi, mes frères, pour l'amour de Dieu. »

On sait qu'il n'y a jamais eu de baiser de paix à la messe des morts. Au moyen-âge, certaines communautés s'en absteinaient, sans aucune exception, par cette raison, dit Guillaume Durand (4), que les moines

(1) Le Brun, *Expl.*, etc. V<sup>e</sup> part., art. 7.

(2) Cet usage n'a cessé à Paris qu'en 1615. Plowden, *Traité du sacrifice de Jésus-Christ*, t. III, p. 474.

(3) *Spicil.*, t. IV, p. 145.

(4) *Ration.*, l. IV, c. LIII, n. 8.

étant morts au monde se comportaient à toutes les messes comme à celle des morts.

Le baiser de paix des fidèles entre eux a cessé, en général, vers le xiii<sup>e</sup> siècle, alors que la séparation des sexes, de chaque côté de l'église, ne fut plus rigoureusement observée. Un motif de convenance devait alors faire disparaître cet antique usage, que le clergé seul conserva. Quant aux fidèles, on leur fit baiser un instrument de paix, nommé *instrumentum pacis*, *lapis pacis*, *osculum pacis*, *osculatorium*, *pax*, *paxilla*, *signum pacis*, *tabula pacis*, etc. On commença à s'en servir, au xiii<sup>e</sup> siècle, en Angleterre ; au xiv<sup>e</sup>, son usage se répandit en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, etc. ; mais, à cette époque et au siècle suivant, un certain nombre d'églises conservaient encore l'ancien usage. Il n'est point question d'instrument de paix dans aucun Ordre romain avant la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

L'*osculatorium* était en or, en argent, en cuivre, en ivoire, en émail, et quelquefois en marbre, en pierre ou en bois. Quant à la forme, c'est une tablette carrée, ovale, cintrée ou ogivale, derrière laquelle est adaptée une poignée. On en connaît quelques-unes en forme d'édicule, de retable, de mitre, de fleur de lis, etc. Elles ont pour ornements des rinceaux, des guirlandes, des émaux, des pierres précieuses, des niellures et des sujets gravés, sculptés, peints ou émaillés. Le crucifiement est le sujet le plus ordinairement représenté ; mais on y voit aussi d'autres scènes tirées de la vie de Jésus-Christ, de la vie de la sainte Vierge ou du patron de l'église.

Nous empruntons à M. le chanoine Barraud (1) la description de la célèbre paix du musée de Florence, exécutée en 1452, par Maso Finiguerra, pour l'église de Saint-Jean de Florence : « Jésus-Christ, assis sur un trône que surmonte un riche baldaquin, et coiffé d'un bonnet semblable à celui des doges, pose sur la tête de sa divine Mère, assise près de lui, une couronne fleurdélysée. Marie s'incline pour la recevoir ; elle tient ses bras croisés sur sa poitrine. A côté du trône, on remarque deux anges tenant chacun un vase plein de parfums, et deux autres ayant en mains une branche de lis. Plus haut, plusieurs esprits célestes sonnent de la trompette, et, au-dessus du baldaquin, il s'en présente encore deux qui soutiennent une banderolle sur laquelle on lit : *Assumpta est Maria in celum, arc exercitus angelorum*. Saint Augustin et saint Ambroise sont à genoux au bas du tableau. Une

(1) *Notice sur les instruments de paix*, p. 78.



multitude de saints, ayant à leur tête saint Jean-Baptiste, en occupent la gauche; à la droite, se rangent un grand nombre de saintes, parmi lesquelles on distingue sainte Catherine et sainte Agnès. Ces saints et ces saintes sont debout et ont derrière leur tête un nimbe ayant la forme d'un plateau allongé par des rayons. Une auréole semblable couvre la tête des anges. Sur les vêtements des deux Pères de l'Église, on lit leurs noms : *Agosti, Anbrus.* »

Aujourd'hui, l'instrument de paix n'est plus offert au baiser des fidèles qu'aux messes où il y a offrande. En France, on y substituait souvent la patène, avant l'introduction de la liturgie romaine.

### CHAPITRE III

#### Rites, cérémonies et coutumes qui précèdent ou qui précédaient jadis la réception eucharistique

##### ARTICLE I

##### De la communion du célébrant

Le prêtre, après avoir récité deux oraisons où il demande la grâce d'être délivré de tous les maux de l'âme, de suivre invariablement tous les préceptes de Jésus-Christ et de rouver dans la communion un préservatif contre le péché, prend dans sa main gauche les deux parties de l'hostie et, se frappant la poitrine, dit trois fois le *Domine non sum dignus*, prière ou il exprime en même temps ses sentiments d'humilité et de foi. Ensuite il prend les deux parties de l'hostie avec le pouce et l'index de la main droite, fait le signe de la croix avec l'hostie sur la patène qu'il tient de la main gauche, et dit avant de se communier : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam.* Dans plusieurs liturgies, ces paroles sont remplacées par une prière analogue. Voici celle des anciens Missels de Bangor : *Ave in æternum, sanctissima caro Christi : mihi ante omnia et super omnia dulcedo. Corpus Domini nostri Jesu Christi sit mihi peccatori via et vita* (1).

Autrefois les Chartreux communiaient en tenant l'hostie avec les mains au-dessus de la patène; les Cisterciens et les Carmes, en la tenant avec les deux mains au-dessus du calice; les Dominicains, en la tenant de la main gauche. Trithème, dans sa Chronique (2), donne de ce dernier usage monastique une explication tout à fait inadmissible.

(1) W. Maskell, *The ancient Liturgy of the Church of England*, p. 58.

(2) Anno 1313.



Il raconte que l'empereur Henri IV, étant venu combattre en Italie Robert Guiscard, duc de la Pouille, fut empoisonné par l'hostie que lui donna son chapelain, le frère Bernard, de l'ordre de Saint-Dominique, et que le pape Grégoire VII, pour perpétuer la mémoire de ce crime individuel, aurait ordonné à tous les Jacobins de communier de la main gauche.

Cet usage n'est nullement spécial aux Dominicains ; il est prescrit dans des Missels parisiens des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, dans un Missel de Meaux du xvi<sup>e</sup> et dans plusieurs Cérémoniaux du xiii<sup>e</sup> (1). Un écrivain anonyme du xv<sup>e</sup> siècle, dont l'ouvrage a été publié par Dom Martène (2), a donné de ce rite exceptionnel une explication exagérément mystique. « L'hostie, dit-il, est placée du côté du cœur, parce que ce côté est le plus digne de participer à la consommation du mystère du divin amour. De plus, la main gauche, selon le pape saint Grégoire, est la figure de la vie mortelle de Jésus-Christ, terminée par le sacrifice de la croix. » Nous supposons tout simplement que le véritable motif de cet usage aura été un sentiment de précaution respectueuse. On aura voulu, en maintenant l'hostie dans la main gauche au-dessus du calice, éviter un changement qui pouvait faire tomber des parcelles, et aussi laisser la main droite libre pour maintenir le pied du calice (3).

Dans la liturgie romaine, le prêtre, après avoir recueilli avec la patène les particules qui pourraient rester sur le corporal, les fait tomber dans le calice, en purifiant la patène ainsi que ses doigts, et prononce quelques prières, qui sont absentes de beaucoup d'anciens Missels, se bornant à engager le prêtre à méditer un instant sur les saints Mystères.

Le célébrant prend ensuite le précieux sang, après avoir dit : *Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam eternam. Amen*. On trouve des variantes dans diverses liturgies ; voici celle d'un ancien Missel de Sarum : *Ave æternum celestis potus mihi ante omnia et super omnia summa dulcedo. Corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi prosint mihi peccatori ad remedium sempiternum in vitam eternam. Amen* (4).

Du temps de la communion sous les deux espèces, l'officiant laissait une partie du précieux sang pour les ministres et les assistants.

(1) *Mercur de France*, oct., 1749, p. 2154.

(2) *Vet. script.*, t. VI, p. 379.

(3) Sarnelli, *Lett. eccl.*, t. IX, lettera XV.

(4) W. Maskell, *Op. cit.*, p. 60.

« Ni les Ordres romains, ni les auteurs liturgistes, jusque vers l'an 1200, dit le père Le Brun (1), n'ont point marqué qui devait prendre la particule. Il y a seulement lieu de juger, par les anciennes coutumes ou les anciens Statuts des ordres religieux que le prêtre prenait cette particule, et il est dit expressément dans la messe de Maurille, archevêque de Rouen, et de Jean d'Avranches, au xi<sup>e</sup> siècle, que le prêtre la prend toujours. Cependant, selon Durand, au xiii<sup>e</sup> siècle, l'évêque laissait prendre cette particule au diacre ou au sous-diacre qui devait purifier le calice, et c'est ce qui s'observe encore à la messe papale, comme on le voit dans le Cérémonial romain donné en 1516 par Marcel, archevêque de Corfou, et réimprimé plusieurs fois. »

Dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, le prêtre boit trois gorgées successives du précieux sang en disant à trois reprises différentes : *In nomine Patris — et Filii — et Spiritus sancti* (2). Il s'essuie ensuite les lèvres avec le voile du calice ; le diacre met alors dans le calice les fragments de pain consacré, qu'on appelle *margaritæ*, et qui doivent être distribués aux fidèles avec une cuiller.

Chez les Cophtes, le prêtre rompt l'hostie en forme de croix, la trempe dans le vin consacré ; puis il en consomme trois parcelles avec autant de cuillerées qu'il prend dans le calice (3).

## ARTICLE II

### De l'avertissement aux communiants et de la profession de foi

Aujourd'hui, les fidèles sont avertis du moment de la communion par le *Domine non sum dignus* récité à haute voix. Autrefois, aux messes solennelles, ils l'étaient encore en diverses églises, à Paris par exemple, par le diacre qui, pendant le *Pater*, se rendait au milieu du chœur, montrait la patène aux assistants et allait ensuite la remettre au sous-diacre. C'était pour ceux qui devaient communier le signal d'approcher de l'autel (4).

(1) *Explic. des cérém.*, V<sup>e</sup> part., art. 9, § 2.

(2) Goar, *Euchol.*, p. 83.

(3) Vansleb, *Relat. dello stato dell' Egitto*.

(4) Cl. de Vert, *Cérém. de l'Église*, t. III, p. 319.



Pendant les premiers siècles, ceux qui devaient communier restaient seuls dans l'église. C'est pour cela que l'officiant disait aux assistants : « Reconnaissez-vous les uns les autres, » ou que le diacre leur disait : « Que ceux qui ne doivent point communier se retirent (1). » Le plus ordinairement, pour éloigner du Sacrement ceux dont la conscience n'aurait pas été entièrement pure, le diacre disait à haute voix : *Sancta sanctis !* et cette formule s'est perpétuée dans la plupart des liturgies orientales.

Dans les liturgies grecques, l'appel aux communiants provoque de leur part une profession de foi. Quand le diacre a dit : « Approchez-vous avec foi et crainte de Dieu, » les futurs communiants répondent : « Amen, amen, amen ! Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur ! » — ou bien : « Je crois, Seigneur, et je confesse que tu es véritablement le Fils du Dieu vivant ; » — ou bien encore : « Seigneur, je ne vous donnerai pas le baiser de Judas, mais je confesserai votre foi à l'exemple du bon larron. Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur, lorsque vous viendrez dans votre royaume. »

La liturgie grecque d'Alexandrie prescrit au prêtre de faire une longue confession dans laquelle il affirme la présence réelle. Les fidèles répondent : *Amen*.

Dans le rite arménien, le célébrant, tourné vers le peuple, dit à haute voix : « Approchez-vous avec crainte et avec foi, pour communier saintement, » et les fidèles, les mains levées vers le ciel, répondent : « Le Seigneur notre Dieu s'est montré à nous. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » Au moment de distribuer la communion, il prononce trois fois ces paroles, que les fidèles doivent aussi répéter trois fois : « Je crois fermement que ceci est le corps et le sang du Fils de Dieu qui ôte les péchés du monde et qui est non seulement mon propre salut, mais celui de tous les hommes (2). »

Les Cophtes, avant de communier, prononcent la profession de foi suivante : « Ceci est le saint corps et le précieux sang de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. Amen. C'est le saint et précieux corps et le vrai sang de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. Amen. C'est en vérité le corps et le sang d'Emmanuel, notre Dieu. Amen. Je crois, je crois, je crois, et je confesserai jusqu'à mon dernier soupir que c'est là la chair vivifiante que Jésus-Christ, votre Fils unique, notre Seigneur,

(1) Greg. Magn., *Dial.*, l. II, c. xxxiii.

(2) Tavernier, *Voyages*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 110 ; Tournefort, t. II, p. 412.

notre Dieu et notre Sauveur, a tirée de Notre-Dame, la sainte Mère de Dieu, la divine Marie. Il l'a unie avec sa divinité, sans mélange, sans confusion, sans mutation, etc. » Le commencement de cette prière préparatoire est seul réellement ancien.

Chez les Éthiopiens, aussitôt que le prêtre a dit : *Sancta sanctis*, le peuple répond : « Il n'y a qu'un Père saint, un Fils saint, un Esprit saint. »

Dans l'antique liturgie des Syriens jacobites, le prêtre tenant entre ses mains l'hostie consacrée, dit : « Tu es le Christ, notre Dieu. Tu es le même qui, près de Jérusalem, sur le sommet du Golgotha, eus le côté transpercé pour nous. Tu es l'Agneau de Dieu qui enlèves les péchés du monde. »

#### ARTICLE III

#### Du Confiteor

Au XII<sup>e</sup> siècle, les Cisterciens se confessaient mutuellement leurs péchés avant de se rendre à la sainte Table. Lorsqu'un seul devait communier, il se confessait au prieur. On croit que c'est là l'origine de la récitation, avant la communion, du *Confiteor*, dont la formule actuelle paraît remonter au XIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, on trouve bien antérieurement, mais pas à cet endroit de la messe, certaines confessions de péchés. Un ancien *Ordinaire* de l'abbaye de Savigny veut que le diacre, le sous-diacre, les frères convers et les enfants de chœur se confessent au moment du *Pater*. Il ne s'agit probablement là que de l'aveu rapide des fautes qu'on aurait pu avoir oubliées dans la dernière confession. Dans des *Missels* des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, cités par Dom Martène (1), la confession des péchés est prescrite entre l'Évangile et l'Offertoire. Saint Augustin nous laisse entendre que les fidèles faisaient une espèce de confession de leurs péchés en frappant leur poitrine, lorsque, dans la récitation du *Pater*, l'officiant disait : *Dimitte nobis debita nostra*.

C'est au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle que l'on se mit à réciter le

(1) *De ant. eccl. ritib.* t. I, p. 516, 528, 534.



*Confiteor*, comme préparation immédiate à la réception du Sacrement. Cette récitation, suivie de l'absolution du prêtre (*misereatur*), n'eut lieu d'abord que pour les communions données en dehors de la messe. Bientôt après, cet usage fut introduit dans le temps même du Saint-Sacrifice, par les ordres mendiants. Il n'a jamais été adopté par les Chartreux.

Ce *Confiteor* est abrégé dans plusieurs liturgies. Dans celles de Sarum et de Bangor, il est ainsi formulé : « Confiteor Deo, beatae Mariae, omnibus sanctis et vobis, quia peccavi nimis cogitatione, locutione et opere, mea culpa. Precor sanctam Mariam, omnes sanctos Dei et vos orare pro me (1). »

(1) W. Maskell, *The ancient Liturgy of the church of England*, p. 6.

## CHAPITRE IV

### Des rites, cérémonies et coutumes qui accompagnent ou accompagnaient jadis la réception de l'Eucharistie

#### ARTICLE I

##### De la posture des communicants

Les apôtres, quand ils firent la Cène avec Notre-Seigneur, étaient assis sur des lits, à la manière des Romains et des Juifs. C'est ainsi que durent communier les premiers fidèles, surtout dans leurs agapes. Cet usage, qui régnait encore au III<sup>e</sup> siècle, fournit à M. Roller (1) un argument contre la croyance à la transsubstantiation ; il oublie que l'adoration ne se traduit pas nécessairement par des marques extérieures.

Aujourd'hui, la nécessité seule autorise cette posture ; mais on pourrait reconnaître un vestige de l'usage primitif dans l'office solennel où le pape communique étant assis.

La coutume de s'agenouiller en certaines circonstances remonte à l'origine de l'Église. Saint Pierre s'agenouilla pour prier (2). Saint Paul se mit à genoux avec les anciens d'Éphèse (3). Il se jeta à genoux au bord de la mer pour prier avec ceux qui l'accompagnaient (4). Jésus-Christ lui-même s'agenouilla pour prier son Père dans le jardin de Gethsémani. Saint Jean nous montre à genoux et prosternés les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse qui entouraient le trône de l'Agneau. De prime abord, il peut paraître singulier que, pour recevoir la sainte Eucharistie, on soit resté debout, même après que le culte

(1) *Catacombes de Rome*, t. I, p. 143.

(2) *Act.*, ix, 40.

(3) *Act.*, xx, 36.

(4) *Act.*, xxi, 5.